

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°43/2023

Objet :

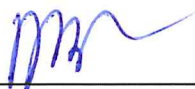
Approbation du
MARCHÉ

« Rénovation et mise
aux normes des
vestiaires du stade et
création d'un club
house »

Lot 5 Menuiseries
intérieures, faux-
plafonds

Certifié exécutoire
par la Maire, le

22/5/23



L'an deux mil vingt-trois, le 15 mai, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 10 mai 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Muriel POLLART, Laury FLIPPE, Angélique BARBIER, Sylvie COUSIN, Véronique HERMANT.

Absents excusés : Daisy LAINE, Laurent DHE.

Procurations :

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Laurent DHE donne procuration à Bruno VIENNE

Secrétaire : Dorothée LEFEBVRE

La séance ouverte Madame BARBIER expose que suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 02 mai 2023, concernant les travaux de « rénovation et d'extension des vestiaires du stade », il convient de délibérer pour choisir l'entreprise la mieux disante pour le lot 5 Menuiseries intérieures, faux-plafonds :

Entreprise	Tranche A Montant HT (€)	Tranche B Montant HT (€)	Estimatif HT sans option (€)	Estimatif TTC sans option (€)
MARCHOIX	11 340,64	13 008,66	24 349,30	29 219,16

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- Approuvent à la majorité des membres présents et représentés (12 voix pour dont 1 procuration et 2 abstentions dont 1 procuration) la décision de la commission d'Appel d'Offres du 02 mai 2023 comme indiqué ci-dessus.
- Autorise Madame BARBIER à signer le marché avec l'entreprise SARL MARCHOIX.

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le

ID : 062-216201814-20230515-D43_2023-DE

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT
SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

